



REFERENDUM CULTURE 2007 : UNE ECHEANCE IMPORTANTE

Votez avant le 16 mars

Vous venez de voter...

Pour le Conseil d'Administration

Vous avez déjà voté...

Pour le Conseil Scientifique

Pour la Commission Consultative Paritaire
des Contractuels (CCPC)

**... Merci de nous avoir donné
majoritairement votre confiance !**

**Pourquoi encore une élection ?
Qu'est-ce que le référendum et quels en
sont les enjeux pour la BnF ?**

Tous les **3** ans les salariés du Ministère de la Culture sont appelés à voter pour déterminer dans chaque établissement et au niveau national, la représentativité de chaque organisation syndicale. Les représentants du personnel qui siègeront dans les deux instances CTP et CHS sont désignés au prorata du nombre de sièges obtenus lors de ce référendum.

Parmi les instances auxquelles participent les représentants du personnel, le CTP et le CHS ont un rôle très important dans notre vie professionnelle à la BnF puisque ces instances sont le lieu où la direction doit informer et consulter les représentants du personnel sur les décisions qu'elle prend dans les domaines aussi variés que l'orientation des missions de l'établissement, les problèmes généraux d'organisation, les conditions de travail, le respect de la législation du travail etc.

3 ans se sont écoulés depuis le dernier référendum, de nombreux chantiers ont été ouverts, certains sont toujours en cours...

SUR LE FRONT DES SALAIRES ET DE LA QUALITÉ DE VIE :

Au fil du temps, notre pouvoir d'achat est grignoté, pour les contractuels comme pour les fonctionnaires, depuis 2000, la perte de ce pouvoir d'achat est estimée à 6% ! Le dernier accord salarial remonte à février 1998. L'Etat peut toujours faire la leçon au secteur privé !

Après une année 2006 sans signature d'accord salarial dans la fonction publique, il fallait en premier lieu que soit abordé explicitement le problème des salaires. Sur ce volet salarial, l'Uffa – CFDT (qui regroupe les syndicats de la fonction publique de la CFDT) prend acte d'une réponse partielle : l'annonce d'une mesure supplémentaire rattrapant l'inflation pour 2006. Une réponse du ministre sur ce volet constituait, pour la CFDT, un préalable à l'examen d'autres dossiers. Sur le volet statutaire, la CFDT obtient l'ouverture d'un chantier primordial sur l'ensemble de la catégorie B, de façon à donner à tous ces personnels une place reconnue et revalorisée. Après les premières mesures, insuffisantes ! Pour les personnels de catégorie C, la poursuite de l'amélioration des carrières se traduit également par des annonces de promotion pour les catégories A.

Sur le volet social, l'extension du bénéfice du Cesu (chèque emploi service universel) financé par l'employeur pour la garde d'enfants jusqu'à 6 ans, l'annonce du financement de places de crèches supplémentaires et l'effort annoncé pour la réservation de logements au profit des personnels affectés dans des zones où les coûts de l'immobilier sont les plus élevés correspondent à des demandes de la CFDT.

Nous attendons de voir comment elles se concrétisent pour les salariés de la BnF, venus de province qui cherchent désespérément un appartement à des prix modiques, près de leur lieu de travail....

Cependant le compte n'y est pas, la mobilisation de tous les salariés doit se poursuivre, après la journée d'action du 8 février dernier.

QUID DE L'ÉVOLUTION DES CARRIÈRES ?

Offrir aux fonctionnaires une vraie mobilité de corps :

Combien de collègues fonctionnaires exercent à la BnF, comme ailleurs des emplois surqualifiés par rapport à leur grade ! Nous réclamons à la BnF, comme dans l'ensemble de la fonction publique la possibilité d'obtenir un vrai déroulement de carrière, auquel correspondent de vraies augmentations de salaires.

Application de la directive européenne contre la précarité :

La CFDT est la première à avoir évoqué cette directive et a suivi attentivement son évolution jusqu'aux modalités d'application de la loi du 26 juillet 2005. Elle a permis de transformer à ce jour 187 CDD en CDI. Il reste 120 CDD sur emplois qui doivent passer en CDI (il s'agit d'agents qui ont moins de 50 ans et qui en sont à leur deuxième CDD sans avoir atteint 6 ans de contrat).

Notre revendication pour la transformation des contrats ex- chantiers en CDI est près d'aboutir, elle concernera 39 personnes. Il reste encore à obtenir l'attribution de CDI aux contractuels sur crédit âgés de moins de 50 ans.

Mobilité pour les contractuels également :

Un nouveau décret va venir préciser et renforcer les droits des non titulaires à la mobilité, facilitée par trois mesures : un congé par période de trois ans, un congé mobilité permettant à l'agent en CDI d'être recruté par une autre administration et de retrouver son poste à son retour, et la

possibilité de mise à disposition. Nous suivons avec attention la parution de ce décret !

Réouverture d'un nouveau plan pluriannuel de résorption de la précarité:

Si nous nous félicitons de la titularisation SAPIN dans la fonction publique de 150 collègues, ex- vacataires, nous réclamons aujourd'hui la promulgation d'un nouveau plan national qui permette aux personnes en situation de précarité de passer des concours internes lorsqu'ils travaillent depuis longtemps à la BnF.

CONDITIONS DE TRAVAIL À LA BnF

- Obtenir des salles de repos, à proximité des lieux de travail. Les représentants de la CFDT au CHS ont entrepris de demander à l'administration de créer des salles de repos qui permettent aux nombreux collègues, avant tout les magasiniers, mais aussi ceux qui souffrent du dos car ils restent toute la journée devant leur ordinateur comme les catalogueurs, de pouvoir s'allonger et se détendre quelques dizaines de minutes.

Ce bâtiment est usant aux dires de tous, même de l'administration, particulièrement pour ceux qui travaillent en local aveugle toute la journée, en exerçant des travaux pénibles. Il faut prendre la mesure de cette réalité et trouver des solutions pour alléger cette pénibilité. Nous pensons que la création de 6 à 8 lieux de repos, répartis dans l'ensemble des espaces de travail de la

BnF, représente une mesure concrète et rapidement réalisable.

C'est un moyen d'inverser les investissements, au lieu de les concentrer sur la surveillance et le contrôle qui pénalisent les agents plus qu'ils ne débouchent sur une plus grande sécurité des biens et des personnes.

- Aménagement de la cantine :

Prévu en 2002, abandonné en cours de route, le réaménagement de la cantine a été réactivé mais les travaux ne devraient commencer qu'en 2008 ! D'autre part la CFDT continuera à se battre pour la révision de la subvention en fonction des indices : la subvention de la tranche 4 (indice 454 à 818) est la même pour des agents dont le salaire va du simple au double ! Il faut soit élargir la tranche 3 (indice 391 à 453) soit créer une tranche intermédiaire, sans oublier la revalorisation pour tous de cette subvention puisqu'elle n'a pas eu lieu depuis 3 ans.

- GTA encore et toujours.....

Nous n'avons cessé de le dire, le mode de calcul des heures décomptées par GTA est totalement injuste, car pour 2006 cette pointeuse a engrangé 87 588 heures écrêtées de crédit qui font en moyenne 39h30 par agent (même si 20 000 sont versées en heures sup. pour des agents de catégories C, et 5000 font l'objet de récupération exceptionnelle, il reste plus de 60 000 heures non récupérées).

L'administration fait un calcul cynique: elle part du principe que ceux qui travaillent trop le font, car ils travaillent mal ou parce qu'ils choisissent de trop travailler ! Chacun sait à la BnF que les collègues qui travaillent plus le font par conscience professionnelle, pour compenser le manque structurel de personnel! Pour parler dans le jargon de l'administration, il serait plus opportun de calculer combien d' « ETP » Equivalent Temps Plein sont ainsi économisés par la BnF !

Nous continuerons à nous battre pour que ces heures travaillées soient prises en

compte plus équitablement, à commencer par un déblocage du seuil des 8 heures et de l'écrêtage au jour le jour.

E LA NAVE VA....

UN GRAND ÉTABLISSEMENT QUI N'A PAS LES MOYENS DE SA POLITIQUE !

Le transfert des emplois, n'a pas été à la hauteur des espérances attendues dans les négociations avec le ministère :

Sur les 1750 emplois demandés, la BnF en a obtenu 1700 (1671 Equivalent Temps Plein). Rappelons que l'établissement a perdu 171 emplois depuis 2000, et qu'il y a actuellement près de **40 emplois vacants !**

Comme nous l'avons déclaré au Conseil d'administration nous suivrons avec attention l'application de ce transfert pour éviter toute forme de dérive au prétexte de gestion locale, qui réduirait les droits du personnel : droit à la mutation par exemple, au prétexte d'une gestion des ressources humaines entièrement dévolue à l'établissement public qui est le nôtre, et qui pourrait de fait concurrencer les décisions relevant des CAP nationales.

Chacun, quelles que soient sa catégorie et sa fonction, le ressent : le travail quotidien se déroule en flux tendu. Les projets nouveaux comme Europeana – dont nous ne contestons pas l'intérêt – viennent charger la barque. De nouveaux usages, de nouvelles technologies transforment durablement le contenu de notre métier de bibliothécaire et invitent chacun à réfléchir à son investissement professionnel. Dans un contexte idéologique, où la fonction publique est massivement attaquée par les tenants du libéralisme et du tout-marché, la CFDT de la BnF entend réaffirmer son attachement au service public et continuera à se battre dans toutes les instances où elle siège pour obtenir que notre bibliothèque dispose de moyens à la hauteur de ses missions et de ses ambitions.

Alors qu'empire la situation des sans emplois et sans abris, que se fragilisent, chaque jour un peu plus, les conditions de vie des travailleurs les plus pauvres, alors

que les classes moyennes voient leurs revenus être plafonnés donc décroître, le cynisme des tenants de l'ordre financier, n'a jamais été aussi arrogant. Plus que jamais doit être réaffirmée et soutenue la dimension de l'action collective qu'expriment et mettent en oeuvre, au quotidien, jour après jour les syndicats. "A ce titre les militants de la CFDT, que chacun d'entre vous peut côtoyer au quotidien dans les services et la réalité de travail qui est la vôtre, ne ménagent certes pas leur peine, donnant de leur temps et de leur personne afin de vous écouter, vous conseiller, vous guider, défendre vos droits et faire valoir l'expression de revendications en lesquelles nous croyons, pour lesquelles nous nous battons". Nous sommes à votre disposition pour vous rencontrer si vous souhaitez plus de précisions sur le sens de notre action ou l'objectif de ces élections.

Voici vos correspondants Cfdt sur les différents sites :

Tolbiac :

Mireille Ballit 01 53 79 41 59
Sylvie Dreyfus poste 53 17
Mohammed El Bouziani poste 53 64
Françoise Mosnier poste 50 76
François Nida poste 42 09
Jean-Pierre Sastre poste 50 25

Bussy-Saint-Georges :

Thi-Phuong Nguyen 01 64 76 38 33

Richelieu :

Brigitte Finot 01 53 79 82 11

Arsenal :

Nathalie Coilly 01 53 01 25 21

Pour en savoir plus sur la CFDT-BnF consultez notre site <http://cfdt> et notre livret d'accueil, rédigé à l'intention des nouveaux arrivants à la BnF mais également utile à tous ceux qui veulent en savoir plus sur la vie à la Bibliothèque.

SANS VOUS, ON NE PEUT RIEN,

AVEC VOUS ON PEUT BEAUCOUP

VOTEZ CFDT POUR LE REFERENDUM CULTURE

AVANT LE 16 MARS !